

# STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Ville de Clermont-Ferrand

2022-2024

Version du 09/06/2022

**Edito du Maire, Président du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance  
(CLSPD)**

.....

DOCUMENT DE TRAVAIL

**EXTRAIT DU PRÉAMBULE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2020-2024**

« Depuis la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, les plans nationaux se sont succédé. Des progrès marquants ont été réalisés avec la création de partenariats locaux entre l'État et les élus ou l'amélioration de la prise en charge des victimes.

[ ... ]

La nouvelle stratégie (2020-2024) résulte d'une large concertation associant les ministères concernés et les principaux acteurs associatifs, mais aussi, au terme d'une consultation approfondie, les associations d'élus locaux, en particulier des maires et des présidents d'intercommunalités.

Car l'État ne peut agir seul. Il doit en particulier associer les élus locaux au premier rang desquels les maires qui ont la capacité à agir au plus près des citoyens et constituent un échelon précieux de proximité.

La nouvelle stratégie fixe les actions prioritaires pour les cinq années à venir autour de quatre objectifs partagés :

1- La prévention de la délinquance des plus jeunes avant l'âge de 12 ans par la mobilisation plus systématique des familles et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'éducation sur des nouvelles formes de délinquance comme notamment la cyberdélinquance, l'éducation aux médias et à la citoyenneté.

2- La protection, le plus en amont possible, des personnes vulnérables : les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les femmes victimes de violences, les mineurs. Leur accompagnement sera en particulier renforcé par le déploiement des postes d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie.

3- Une implication plus forte de la population et de la société civile dans la prévention de la délinquance et la production de tranquillité publique. La population sera davantage associée et consultée. La société civile sera sollicitée pour faciliter l'insertion des jeunes : monde sportif, entrepreneuriat engagé.

4- Une gouvernance rénovée par une adaptation à chaque territoire et une coordination entre les différents acteurs : préfets, autorité judiciaire, maires et présidents d'intercommunalités.

Cette stratégie a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire national sans pour autant imposer une politique uniforme. Une large place est faite à l'initiative locale et au droit à l'expérimentation. »

## INTRODUCTION

Créé en 2003, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) s'étendait sur le périmètre de 7 communes : Aubière, Aulnat, Durtol, Chamalières, Gerzat, Royat et Clermont-Ferrand. La stratégie locale 2017-2020 portée par le CISPD étant arrivée à son terme, la Ville se devait de la renouveler.

Le 8 mars 2021, lors de la dernière assemblée plénière du CISPD, le Maire-Président a annoncé sa volonté de créer :

- Un Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CMSPD) et
- Un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) propre à Clermont-Ferrand

L'instance partenariale qui pilote la stratégie et les actions qu'est le CLSPD est présidée et animée par le Maire. A ses côtés, siègent obligatoirement le Préfet, le Procureur et le Président du Conseil Départemental ainsi que les partenaires et acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance proposés par le représentant de l'État d'une part et par le Maire d'autre part. Les actions du CLSPD doivent s'inscrire dans la Stratégie Nationale et Départementale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

La nouvelle stratégie proposée repose sur un diagnostic lancé en avril 2021 avec la diffusion d'un questionnaire complété par des entretiens auprès de partenaires, ainsi que par les bilans des commissions du CISPD. Ce diagnostic partagé permet à chacun de s'approprier les enjeux et objectifs prioritaires. Enfin, les éléments chiffrés des statistiques de la police nationale viennent renforcer les analyses et les préconisations. Déclinant les grands axes de la stratégie nationale tout en les adaptant aux problématiques et aux enjeux locaux, les 15 fiches-action ainsi formalisées constituent le plan opérationnel de la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Clermont-Ferrand pour les 3 années à venir.

Chaque année le CLSPD réuni en assemblée plénière évaluera la mise en œuvre des 15 fiches-action. Les membres du CLSPD statueront sur d'éventuelles propositions d'évolution du plan opérationnel, issues des groupes de travail thématiques.

Ces groupes de travail, au quotidien, constituent la gouvernance et assurent le bon fonctionnement de cette nouvelle instance que constitue le CLSPD.

## **SOMMAIRE :**

### **1<sup>ère</sup> partie : Portrait de territoire du CLSPD :**

- 1.1- Contexte démographique
- 1.2- Contexte économique
- 1.3- Logement
- 1.4- Diplôme et formation
- 1.5- Acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance
- 1.6- Contexte social

### **2<sup>ème</sup> partie : Diagnostic Local de Sécurité (DLS)**

- 2.1- Les chiffres de la délinquance sur le territoire du CLSPD
- 2.2- les chiffres d'intervention des Sapeurs Pompiers
- 2.3- Les principaux enjeux transversaux issus du DLS
- 2.4- Les problématiques prioritaires issues du DLS
- 2.5- La mise en place de groupes de travail thématiques
- 2.6- La mise en place de fiches-action dans et hors des groupes de travail thématiques

### **3<sup>ème</sup> partie : Actions de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD)**

- 3.1- Présentation des 15 fiches-action
- 3.2- Présentation des groupes de travail thématiques

### **4<sup>ème</sup> partie : Mise en œuvre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et Fonctionnement du CLSPD**

- 4.1- Mise en œuvre de la STSPD
- 4.2- Fonctionnement du CLSPD

# 1<sup>re</sup> PARTIE - PORTRAIT DE TERRITOIRE DU CLSPD

NB : Toutes les données relatives à la commune de Clermont-Ferrand proviennent des sources suivantes :

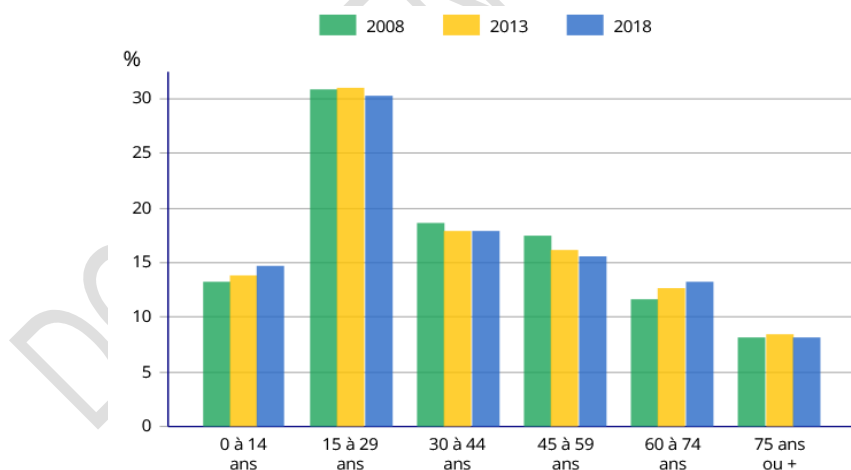
- INSEE, dossier complet – commune de Clermont-Ferrand (63113) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-63113>
- INSEE, dossier complet – département du Puy-de-Dôme (63) : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-63>
- Observatoire métropolitain de l'habitat, fiche commune – Clermont-Ferrand
- Observatoire métropolitain de l'habitat, chiffres clés du logement 2021
- Analyse des besoins sociaux 2021 – CCAS Ville de Clermont-Ferrand

## 1.1 – Contexte démographique

Tout à la fois ville centre de la métropole, préfecture de département et commune la plus peuplée, la ville de Clermont-Ferrand se distingue aussi par le nombre de quartiers classés prioritaires dans le cadre de la Politique de la Ville sur son territoire : La Fontaine du Bac, La Gauthière, Saint Jacques, et les Quartiers Nord (Les Vergnes, Champratel, Croix de Neyrat)

En 2018, Clermont-Ferrand compte 146 734 habitants pour une superficie de 42,7km<sup>2</sup>, soit une densité de 3439 habitants/km<sup>2</sup>.

**Clermont-Ferrand : une ville jeune.** Clermont-Ferrand se distingue par la très forte proportion de 15-29 ans dans sa population. Ceci peut s'expliquer par plusieurs facteurs, au premier rang desquels la forte concentration des établissements d'enseignement supérieur sur la commune. On notera aussi qu'après 30 ans, les tranches d'âge successives sont de moins en moins représentées.



Répartition de la population par grandes tranches d'âge, de 2008 à 2018

Entre 2008 et 2018, la structuration par âge de la population s'est légèrement modifiée, à l'instar de la structuration des ménages. Sur cette même période, la part des ménages composés d'une seule personne a légèrement augmenté.

En revanche, la structure des ménages avec famille n'a pas évolué sur cette même période, comme le montre le tableau ci-dessous :

Clermont-Ferrand : Structure des ménages avec famille selon leur composition.	2008	2013	2018
Couples sans enfant	46,40 %	46,90 %	43,60 %
Couples avec enfant(s)	36,30 %	35,00 %	36,10 %
Familles monoparentales	17,30 %	18,00 %	20,30 %

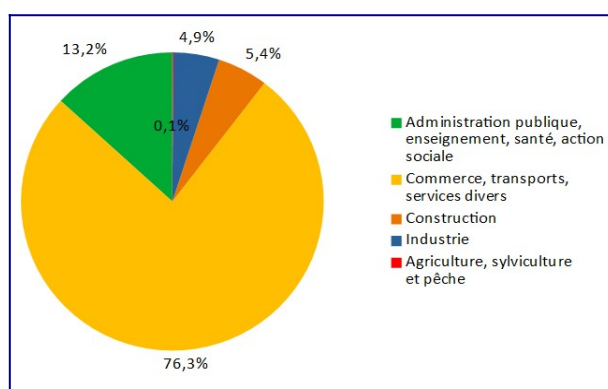
Cette stabilité de la structure des familles se retrouve aussi dans leur composition, comme le montre le tableau ci-dessous :

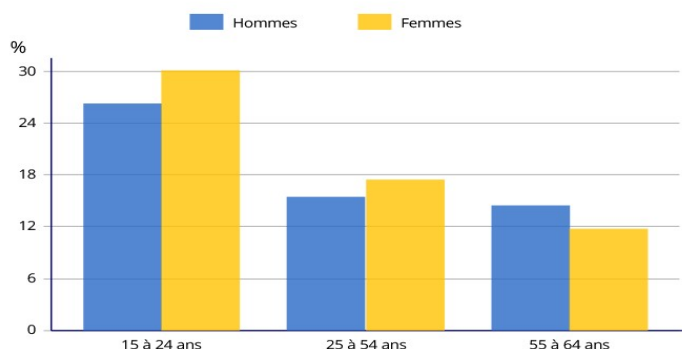
Clermont-Ferrand : Composition des familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans	2008	2013	2018
Aucun enfant	51,20 %	51,70 %	49,30 %
1 enfant	24,80 %	24,60 %	24,40 %
2 enfants	16,50 %	15,60 %	16,30 %
3 enfants	5,30 %	5,90 %	7,20 %
4 enfants ou plus	2,20 %	2,20 %	2,80 %

## 1.2 – Contexte économique

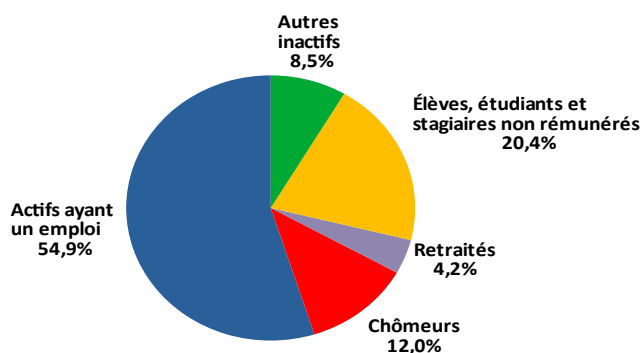
La ville de Clermont-Ferrand possède un véritable potentiel économique avec une présence de leaders nationaux ou mondiaux comme Michelin. Elle concentre également des laboratoires de recherches et se caractérise par une forte diversification des secteurs d'activité économique sur son territoire. Enfin, elle est un important pôle étudiant avec près de 40 000 étudiants qui représentent près d'un quart de la population communale.

En 2018, l'activité économique de Clermont-Ferrand est pour près des trois quarts basée sur le commerce, le transport et les services. Cette structure de l'économie locale est comparable à celle que l'on retrouve au niveau national avec une forte tertiarisation de l'économie.





[Taux de chômage des 15-64 ans par sexe et âge en 2018](#)



[Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2018](#)

Clermont-Ferrand a un taux d'activité de 70% mais présente un taux de chômage relativement élevé.

En 2018, l'indicateur de concentration d'emploi, qui permet de mesurer l'attractivité économique du territoire (*nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone*) est de 186,5. Plus cet indicateur est élevé, plus le territoire est pourvoyeur d'emplois. A contrario, si le nombre d'emplois dans la zone est inférieur au nombre d'actifs résidant, le territoire est qualifié de résidentiel. Cet indicateur, resté stable entre 2008 et 2013 avant de connaître une augmentation en 2018, montre que la ville est restée attractive économiquement, ce qui s'explique par son statut de cœur métropolitain.

Cette dynamique économique se retrouve dans les flux domicile-travail puisque 71% des clermontois travaillent sur la commune.

Comme dans tout grand centre urbain, une partie de la population est fragile et précarisée :

On note ainsi une forte proportion de ménages aux revenus modestes (étudiants, personnes en début de parcours professionnel), une part importante d'allocataires (44 % des ménages sont bénéficiaires d'une allocation logement), un taux de chômage chez les 15-24 ans (28%) dans la moyenne nationale et un plus fort niveau d'allocataires RSA que dans le Puy-de-Dôme ou l'ensemble du territoire de France métropolitaine (7,6% contre respectivement 5% et 5,8% - source CAF data 2019).

Avec, en 2018, un revenu disponible médian par unité de consommation de 19 460€, la population de Clermont-Ferrand est considérée comme moins favorisée que la population puy-dômoise dans son ensemble (21 890€).

Le taux de pauvreté s'élève à 23% à Clermont-Ferrand.

Le CCAS de la Ville note à l'occasion de son analyse des besoins sociaux 2021 que les publics les plus précaires sont les personnes sans papiers, les jeunes isolés, les familles monoparentales et les personnes en souffrance psychologique.

Le CCAS met en avant des difficultés d'insertion professionnelle pour de nombreux jeunes, cumulées aux difficultés d'accès à la santé, aux droits et au logement et relève des situations de grande précarité pour des mineurs non-accompagnés et des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).



### 1.3- Logement

Majoritairement collectif - à hauteur de 80%, avec près d'un tiers de petits logements (T1 et T2) - le parc locatif est composé d'un peu plus de 89 000 logements.

Le renouvellement du parc s'est traduit par la construction de nouveaux programmes qui a représenté 913 logements par an entre 2017 et 2020.

La composition du parc de logement est mixte avec environ 32% des habitants propriétaires de leurs logements, 43% de logement en locatif privé et 23% de logements sociaux. Parmi ces derniers, 30 % sont situés dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV).

Quatre bailleurs sociaux sont présents à Clermont-Ferrand : Ophis, Assemblia, Auvergne Habitat et CDC Habitat social. Le taux d'attribution d'un logement social est d'environ 32% en 2019 (6550 demandes et 2090 attributions) et le délai d'attribution moyen est de 9,7 mois.

- 60% des occupants et 70% des « emménagés » récents disposent de ressources inférieures à 60% des plafonds HLM (soit 1043€/mois pour une personne seule)
- 45% des occupants du parc social sont des personnes seules, 18% des familles monoparentales, moins de 10% des familles nombreuses (+ 3 enfants)
- 42% des occupants majeurs ont un emploi (stable ou précaire) et 14% des occupants majeurs sont au chômage

Parmi les demandeurs de logements sociaux, certains sont en situation fragile face au logement :

21% sont hébergés chez un tiers et 12% sont sans logement personnel (*sans abri, squat, hôtel, camping / logé en structure d'hébergement (résidence sociale, foyer, centre d'enfance, autre structure) / sous-locataire ou en logement temporaire*)

Pour l'ensemble des dossiers, les 3 premiers motifs de la demande sont :

- le fait d'être sans logement, hébergé ou en logement temporaire (15%),
- d'avoir un logement trop petit (14%)
- ou un logement trop cher (10%) .

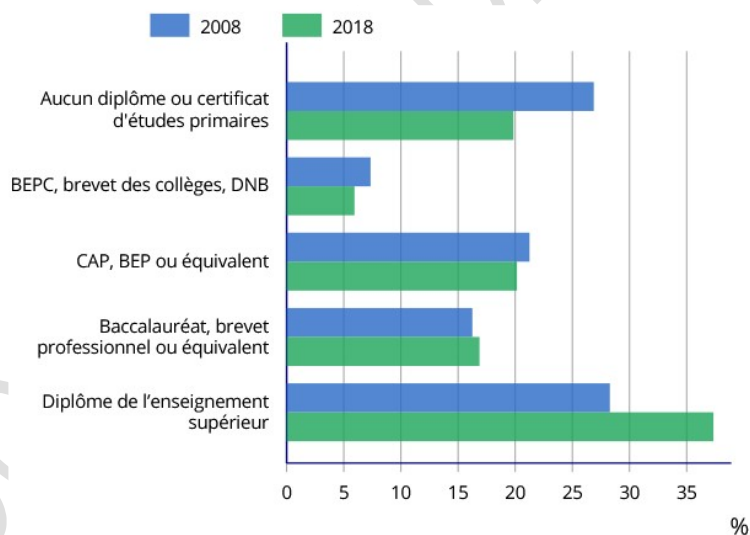
Enfin, dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), les quartiers des Vergnes, de la Gauthière et de Saint Jacques sont concernés par des destructions d'immeubles et des relogements sont en cours avec la volonté de proposer des solutions au sein de la commune et hors QPV (68% de relogements hors QPV dans le cadre des 3 NPRU en cours).

## 1.4- Diplôme et formation

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	5 974	4 162	69,7	69,6	69,8
6 à 10 ans	7 153	6 956	97,3	97,0	97,5
11 à 14 ans	5 310	5 205	98,0	98,1	98,0
15 à 17 ans	4 213	3 996	94,8	93,8	95,8
18 à 24 ans	27 177	19 922	73,3	68,6	77,4
25 à 29 ans	13 114	2 418	18,4	18,7	18,2
30 ans ou plus	80 593	1 484	1,8	1,9	1,8

### Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2018

En valeur absolue, les 18-24 ans sont la catégorie scolarisée la plus importante. Ces chiffres croisent les arguments exposés précédemment concernant la concentration des établissements d'enseignements secondaires sur la commune.



### Diplôme le plus élevé obtenu par la population (en %)

Comme le montre le graphique présenté ci-dessus, on note une évolution importante du niveau de diplôme le plus élevé obtenu par la population clermontoise.

Entre 2008 et 2018, la proportion de personnes sortant du système scolaire sans diplôme ou avec l'équivalent du brevet des collèges recule, contrairement à celle décrochant un diplôme de l'enseignement supérieur.

## 1.5 – Acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance

### Police nationale :

En matière de sécurité publique, les zones géographiques de compétence de la police et de la gendarmerie nationale sont définies par l'État. La Ville de Clermont-Ferrand se trouve ainsi en zone Police.

Une **Zone de Sécurité Prioritaire** (ZSP) avait été définie fin 2012 sur la commune, répartie sur 2 quartiers : Saint Jacques et Les Vergnes. L'instauration de zones de sécurité prioritaires avait pour but d'assurer une sécurité de proximité dans certains quartiers.

A ce dispositif se rajoutent ceux liés à la **Sécurité du Quotidien** (SQ), nouvelle doctrine d'emploi des forces de sécurité intérieure depuis 2018 : ainsi, afin de rapprocher police et population, des Groupes de Partenariat Opérationnels (GPO) placés sous la responsabilité du Directeur Départemental de la Sécurité Publique (DDSP) sont chargés de prendre en compte les problèmes de sécurité de leur secteur et de mettre en place une action qui associe les partenaires concernés.

Enfin, cette année 2022 verra la mise à jour de la **convention de coordination** des forces de sécurité de l'État et de la Police municipale de Clermont-Ferrand signée en décembre 2019 par la Ville et la Préfecture.

### Transporteur :

La T2C réalise plusieurs actions de prévention, intervient lors de stages de citoyenneté et auprès de classes de collège (6<sup>ème</sup>). Elle accueille aussi des personnes devant effectuer des travaux d'intérêt général ou des travaux non rémunérés. Des partenariats ont été mis en place, notamment avec l'Éducation nationale et la Police nationale. L'objectif du partenariat avec la Police nationale est de travailler sur les dépôts de plainte, la réactivité, la participation de la T2C à la formation initiale de la Police nationale ou à la présence de la Police nationale dans les bus et tram, la coordination lors d'événements et l'échange d'informations.

La Ville de Clermont-Ferrand a elle aussi signé une **convention** en janvier 2022 avec la T2C afin de permettre entre autre à ses policiers municipaux d'opérer des contrôles conjoints et de participer au bien-vivre ensemble dans les transports.

Par ailleurs, les véhicules sont équipés de vidéoprotection et la T2C dispose d'un important service de médiation en interne. Des équipes de médiateurs sont déployées sur le réseau de transport principalement en soirée mais aussi lors de grands événements engendrant une forte fréquentation des transports en commun.

La T2C propose enfin un bus de nuit gratuit de mi-septembre à début juin afin d'éviter les risques liés aux conduites en état d'ébriété.

### Bailleurs sociaux :

Une **convention** relative au renforcement de la **tranquillité résidentielle** et de la sécurité publique dans l'habitat social des quartiers prioritaires de Clermont-Ferrand a été signée par les bailleurs sociaux, le Préfet, le Procureur, la Métropole et la Ville de Clermont-Ferrand en janvier 2020. Elle prévoit- entre autre - l'appui de chaque partenaire au dispositif opérationnel de tranquillité résidentielle : les 4 bailleurs sociaux présents sur la ville de Clermont-Ferrand et l'AURA HLM ont ainsi mis en place un nouveau dispositif de tranquillité résidentielle dénommé Actéo sur leurs patrimoines situés en zone NPNRU représentant 5 525 logements. Le dispositif est ainsi déployé depuis janvier 2021 dans les

quartiers Nord (Les Vergnes- Champratel- Neyrat), St Jacques et La Gauthière.

Co-financé par les bailleurs, la Ville de Clermont-Ferrand, la Métropole et l'État, Actéo fonctionne du mardi au dimanche, de 17h à minuit et permet aux bailleurs et locataires concernés de faire appel aux équipes Actéo sur les thématiques suivantes : assurer une présence préventive et dissuasive, faire cesser les occupations abusives, effectuer des rondes de présence, une veille technique, ...

Dans le cadre du **NPNRU**, une Étude **de Sûreté et de Sécurité Publique** (ESSP) portant sur les trois secteurs concernés est en cours de réalisation. L'étude doit faire l'objet d'une unique instruction par la Préfecture et la sous-commission départementale pour la sécurité publique. Son objectif principal est de définir une stratégie de sûreté pour le projet, de garantir sa réussite, la qualité de vie et d'usage des futurs utilisateurs de l'espace urbain. L'ESSP est basée sur un diagnostic précisant « le contexte social et urbain et l'interaction du projet et de son environnement immédiat », une analyse sûreté du projet et des « risques de sécurité publique pesant sur l'opération », et un plan de préconisations destiné à « prévenir et réduire les risques de sécurité publique mis en évidence dans le diagnostic et pour faciliter les missions des services de police et de secours » (*source Clermont Auvergne Métropole – Cronos Conseil*).

### Prévention spécialisée :

L'**Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent (ADSEA)** intervient en prévention spécialisée sur certains quartiers de la commune de Clermont-Ferrand dans le cadre d'une **convention** ville et d'une convention métropolitaine : Saint Jacques, Champratel, Croix-de-Neyrat, la Gauthière, les Vergnes, le centre-ville et la Fontaine du bac.

L'ADSEA conduit des actions éducatives en direction des enfants et adolescents mais aussi, par extension, en direction des jeunes adultes et des familles qui à un moment de leur existence, sont ou risquent de se trouver en situation familiale ou sociale difficile, en voie de marginalisation ou d'exclusion, ou en danger.

L'Association met régulièrement en avant un recul global de la place de l'adulte et un nombre croissant de situations dans lesquelles les enfants se retrouvent, très jeunes, en manque de repères.

Les équipes témoignent aussi dans certains cas de problématiques liées aux trafics de stupéfiants.

La Ville a mis en place un Observatoire de la Vie Urbaine (OVU) qui réunit tous les 2 mois les principaux partenaires de la prévention de la délinquance. L'OVU est animé par l'Adjoint à la tranquillité publique et à la prévention de la délinquance.

### Ville de Clermont-Ferrand :

Depuis 2016, la Ville a renforcé ses politiques en matière **de prévention de la délinquance et de tranquillité publique**. Centrées sur la proximité avec les habitants et les autres usagers de la ville, ces politiques visent à améliorer le cadre de vie quotidien des habitants, à faire reculer les actes délinquants et à réduire le sentiment d'insécurité.

Elles associent étroitement prévention, amélioration du cadre de vie, tranquillité publique et sécurité.

Ce travail au quotidien de plusieurs services permet une cohérence de l'action municipale. À titre d'exemples, on peut citer :

- le Développement Social et Urbain (DDSU) qui conduit les actions territoriales et associe les habitants à

travers les centres sociaux répartis sur le territoire clermontois,

- le Dispositif de Réussite Éducative (DRE) qui vise à accompagner les jeunes des quartiers prioritaires dans leur parcours scolaire,
- les services techniques qui assurent une veille des territoires et participent à la mise en œuvre de plans d'actions dédiés à la tranquillité

Enfin, la Ville a créé en 2021 une **Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique** rattachée à la Direction Générale et composée de la Police Municipale et de la Mission prévention de la délinquance et tranquillité publique.

La Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique est organisée depuis **2022** sur la base du triptyque juridique suivant : **Prévention de la délinquance / Prévention du bon ordre / Prévention des risques**.

**Prévention de la délinquance** : Ce nouveau département – basé sur la loi de mars 2007 et mutualisé avec la Métropole, aura pour missions principales de :

- Piloter et accompagner la création d'un CMSPD,
- Mettre en œuvre la Stratégie Locale de Sécurité et Prévention de la Délinquance,
- Suivre le Contrat de Sécurité Intégrée (CSI),
- Développer le CDDF,
- Poursuivre et amplifier les démarches partenariales.

**Prévention du bon ordre** : Basé sur le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de Sécurité Intérieure, ce département de Police Municipale se compose de 3 unités et d'une nouvelle brigade :

• L'Unité Territoires & Îlotage (UTI), composée de 20 policiers municipaux et d'1 encadrant, assure les missions principales suivantes :

- Renforcer et amplifier les opérations de prise de contact avec les usagers en cas de signalement de conflits entre personnes ou de conflits d'usages avec les commerçants sur le territoire clermontois, avec les agents et personnels des équipements publics
- Amplifier l'îlotage
- Participer aux réunions partenariales dans le cadre de la police de proximité
- Agir sur les problématiques de l'errance et des chiens catégorisés
- Être l'unité référente quant à la sécurisation des manifestations associatives et culturelles comme celle des abords des bâtiments publics.

• L'Unité Circulation & Mobilité (UCM) composée de 19 policiers municipaux et d'1 encadrant assure les missions principales suivantes :

- Renforcer et amplifier les missions et les opérations de tranquillité publique visant à faire respecter le Code de la route (circulation, lutte et prévention des stationnements anarchiques et abusifs) ainsi que la tranquillité dans et aux abords des transports
- Piloter les actions de prévention dans les écoles, d'éducation routière et en faveur de la citoyenneté,
- Piloter la gestion administrative des fourrières
- Participer aux réunions interservices (GTC) et de partenariat (CMSPD, T2C)
- Être l'unité référente de la sécurisation des abords des établissements scolaires et des grands événements sportifs.

• L'Unité Environnement - Contrôle et Surveillance de l'espace public (UECS) nouvellement créée, composée de 15 ASVP, 8 agents de la Brigade Incivilités Proximité (BIP) et d'1 encadrant assure les missions principales suivantes :

- Développer et amplifier les opérations de contrôle, de surveillance de l'espace public visant à s'assurer du respect du stationnement payant, des bons usages et des comportements sur l'espace public en s'appuyant sur le respect du règlement sanitaire départemental comme du code de l'environnement et de la santé publique

- Être référente de la sécurisation des parcs et jardins de la Ville

• La Brigade de Soirée et Proximité (BSP) nouvellement créée est composée de 12 agents – dont 1 chef de brigade - à recruter en deux temps : 9 en 2022 et 3 en 2023. Elle assurera les missions principales suivantes :

- Assurer le maintien du bon ordre, de la sécurité et de la salubrité publique par une présence active et visible de proximité en soirée en centre-ville

- Assurer la sûreté des biens et des personnes dans les espaces publics et aux abords des établissements participant à la vie nocturne (prévention de l'alcoolisation massive, voirie dégagée de tous véhicules, respect des droits de terrasse, prises de contact régulières avec les commerçants et les usagers de la soirée, ...)

**Prévention des risques** : Regroupant les activités de vidéoprotection, PC Sécurité, évaluation des risques, cellule de crise et poste de commandement sur la base de la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile, ce département connaît une première évolution à travers son Centre de Supervision Urbain (CSU) qui ne dépend plus d'une des unités de la police municipale. Le CSU créé en 2014 au sein de la Police municipale devient ainsi un service à part entière.

La Ville propose enfin depuis plusieurs années des postes dédiés aux travaux d'intérêt général ou travaux non rémunérés dans différents services et - afin de lutter contre les nuisances nocturnes- a mis en place une Charte de la Qualité de la Vie Nocturne et un comité technique de suivi des établissements de nuit, en partenariat avec la Police nationale.

Elle recourt aussi à des médiateurs de façon ponctuelle, particulièrement en hyper centre-ville, à l'occasion de périodes festives pouvant engendrer des incivilités et a signé un Contrat de Sécurité Intégrée (CSI) avec l'Etat en juillet 2021 dont le suivi sera assuré par le CLSPD.

### Les engagements de la Ville dans le Contrat de Sécurité Intégrée :

#### **Concernant la sécurité intérieure :**

- Poursuivre et amplifier ses engagements et son organisation administrative quant à l'emploi des policiers sur l'ensemble du territoire communal

- Développer le CSU

- Identifier des dispositifs ou des lieux d'écoute et d'accueil de la tranquillité publique et accompagner les porteurs de projets visant à agir pour la prévention de la délinquance
- Intégrer parmi les missions prioritaires de la brigade de soirée, l'accompagnement et l'écoute des femmes victimes de harcèlement de rue et agir fortement pour la prévention des violences sexistes dans l'espace public.

#### **Concernant la Justice :**

- Développer le nombre d'offres de travaux d'intérêt général (TIG) et de travaux non rémunérés (TNR).
- Lancer une réflexion avec le Parquet sur la mise en place de permanences du délégué du Procureur de la République sur certains sites municipaux
- Poursuivre son soutien à la Maison de justice et du Droit.

#### **Concernant la prévention de la délinquance :**

- Animer la relation entre les différents acteurs impliqués dans la vie nocturne du centre-ville et porter une ambition forte en matière de médiation
- Lancer une réflexion notamment avec les services de L'État sur la question de l'errance, en particulier en centre-ville

#### **Concernant les mineurs et l'éducation :**

- Poursuivre le travail partenarial au sein du Groupe de suivi nominatif
- Réunir un Conseil des droits et devoirs des familles dès que les faits le nécessitent
- Mettre en place la Cité éducative à la Gauthière/ Les Vergnes
- Développer les actions de sensibilisation à la citoyenneté (jeu de la citoyenneté) et en matière de sécurité routière
- Poursuivre conjointement avec les services de l'Éducation Nationale le contrôle de l'obligation scolaire pour les enfants de 3 à 16 ans dans la commune.

## **1.6 – Contexte social**

### **Quartiers prioritaires :**

Les périmètres des **Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV)** ont été fixés par le décret du 30 décembre 2014. Le territoire du CLSPD compte ainsi 4 QPV : Les quartiers nord, La Gauthière, Saint-Jacques et la Fontaine du Bac.

Ces quartiers bénéficient d'un soutien spécifique dans le cadre du **Contrat de Ville** signé en décembre 2015 avec l'État et de nombreux partenaires (État, région, Département, Métropole, bailleurs, CAF, ...) et de son Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés.

Ce Contrat de Ville s'appuie sur 3 piliers thématiques (cohésion sociale / cadre de vie et renouvellement urbain / développement économique et emploi) et porte 4 priorités transversales (jeunesse / égalité entre les femmes et les hommes / lutte contre les discriminations / valeurs de la République et citoyenneté).

La Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance du CLSPD était ainsi intégrée dans ce Contrat de Ville et la nouvelle stratégie territoriale du CLSPD sera aussi liée au futur Contrat de Ville 2022 porté par la Métropole.

Fin 2014, Saint-Jacques Nord, La Gauthière et Les Vergnes ont aussi été retenus au titre du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)** pour la période 2014-2024. Il s'agit ici, en continuité des démarches engagées depuis 2006, de poursuivre la stratégie urbaine et de transformer positivement et durablement l'image de ces quartiers.

Dans ce cadre, il est à noter qu'une mise à jour des Études de Sûreté et de Sécurité Publique (ESSP) a été réalisée en 2021 pour chacun des 3 quartiers concernés.

### **Insertion et accompagnement :**

**Le CCAS de Clermont-Ferrand** assure un travail important autour de l'aide sociale légale et facultative offerte aux personnes en difficultés, aux seniors et personnes en situation de handicap. Il dispose d'un **Point Accueil Écoute Jeunes** au sein duquel les jeunes de 18 à 25 ans sont accueillis, écoutés, orientés et pris en charge.

**L'association AVEC 63** (Association Victimes Écoute Conseils) réalise une prise en charge pluridisciplinaire des personnes victimes d'infractions pénales (information juridique, soutien psychologique, accompagnement social). Son objectif est d'accompagner toutes les personnes victimes, lutter contre leur isolement, faire reconnaître la victime dans ses droits, apaiser les conflits et diminuer le sentiment d'insécurité. Elle informe les victimes sur leurs droits et procédures et la manière de les faire valoir. Elle oriente les victimes, le cas échéant, sur les professionnels compétents (avocats, médecins...) et les accompagne tout au long de la procédure. L'association travaille en partenariat avec les bailleurs pour le relogement des femmes victimes de violences. En complément des missions de base, elle reçoit des missions spécifiques par le Parquet dans le cadre de la lutte contre les violences intrafamiliales ; elle dispose d'une référente départementale violences conjugales, d'un accueil de jour pour les femmes victimes de violences et de 3 Intervenantes Sociales en Commissariat et Gendarmerie (ISCG) dont 1 co-financée par la Ville et la Métropole.

**Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation** assure le contrôle et le suivi des personnes placées sous main de justice. Afin de prévenir la récidive et de favoriser la réinsertion des personnes condamnées, le SPIP concourt à l'individualisation des peines privatives de liberté et à la préparation des décisions de justice à caractère pénal. Il s'appuie sur la spécificité et le savoir-faire des institutions locales et des associations en matière d'accès aux soins, à l'hébergement, à la formation et à l'emploi, aux droits des personnes en grande difficulté qui constituent la majorité du public pris en charge.

Le SPIP et la ville de Clermont-Ferrand travaillent ensemble depuis de nombreuses années au placement de personnes condamnées sur des postes dédiés à des missions de Travail d'Intérêt Général (TIG).

### **L'insertion et l'accompagnement des personnes suivies en établissement psychiatrique**

L'hôpital Sainte Marie assure le suivi et l'accompagnement des personnes atteintes de troubles psychiatriques. La Ville de Clermont-Ferrand a souhaité développer ses liens avec le monde de la santé et plus particulièrement de la psychiatrie en mettant en place le **Conseil Local de la Santé Mentale (CLSM)**.



## 2<sup>e</sup> partie : LE DIAGNOSTIC LOCAL DE SÉCURITÉ (D.L.S) – UN DIAGNOSTIC PARTAGE.

Le Diagnostic Local de Sécurité (DLS) réalisé par la Ville de Clermont-Ferrand a débuté en mai 2021, dans un contexte de crise sanitaire particulier ayant vu naître de nouvelles pratiques et phénomènes délinquants et laissant apparaître de nouveaux usages des espaces publics pouvant engendrer des difficultés jusque là contenues.

L'élaboration du diagnostic a reposé sur une méthodologie visant à recueillir, analyser et mettre en perspective l'ensemble des éléments susceptibles d'orienter les réflexions vers une nouvelle stratégie territoriale de prévention et de sécurité.

Cette méthodologie a ainsi suivi les 3 étapes suivantes :

Étape 1 : Recueil des avis des partenaires du CLSPD porté par la Ville.

Étape 2 : Bilan des commissions CLSPD.

Étape 3 : Collecte des différents diagnostics de sécurité, de médiation et de prévention de la délinquance

Le diagnostic a ainsi été enrichi avec :

- les éléments issus du Contrat de Sécurité Intégrée (CSI) signé le 22 juillet 2021 entre la Ville et l'État,
- les statistiques de sécurité du territoire de la Direction Départementale de la Sécurité Publique,
- les préconisations de la marche exploratoire en soirée organisée avec un groupe de femmes dans le centre-ville de Clermont-Ferrand,
- des reportings d'actions de médiation et des éléments d'une étude menée sur la médiation dans les QPV.

Le diagnostic réalisé est un diagnostic partagé. Il constitue le socle sur lequel des axes stratégiques de travail ont été dégagés. Ces axes ont permis d'élaborer des fiches-action, de proposer une gouvernance ainsi que des groupes/commissions de travail de la Stratégie territoriale 2022-2024.

Ce diagnostic reflète les tendances nationales en matière de délinquance.

### 2.1- Les chiffres de la délinquance sur le territoire du CLSPD

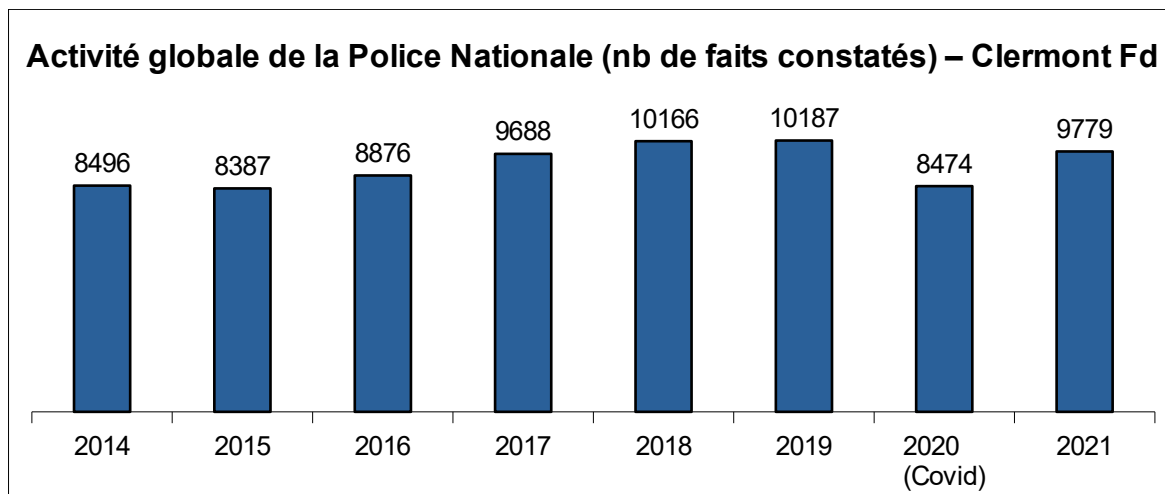
Le territoire du CLSPD est entièrement situé en zone Police nationale.

Le graphique suivant permet de présenter l'évolution du nombre de faits constatés par la Police Nationale entre 2014 et 2021 sur le territoire clermontois<sup>1</sup> : il s'agit des faits pénaux (crimes ou délits), commis ou tentés, consignés dans un procès-verbal transmis à l'autorité judiciaire. Sont exclus de ces statistiques les délits routiers, les contraventions de toute nature, les infractions constatées par d'autres institutions (douanes, services fiscaux et répression des fraudes, inspection du travail) et les procédures administratives. (Source : ministère de la Justice- <http://justice.gouv.fr>)

---

<sup>1</sup> Les graphiques de cette partie ont été réalisés grâce aux indicateurs transmis par les services de la Police nationale et avec son accord.  
Strat.odt

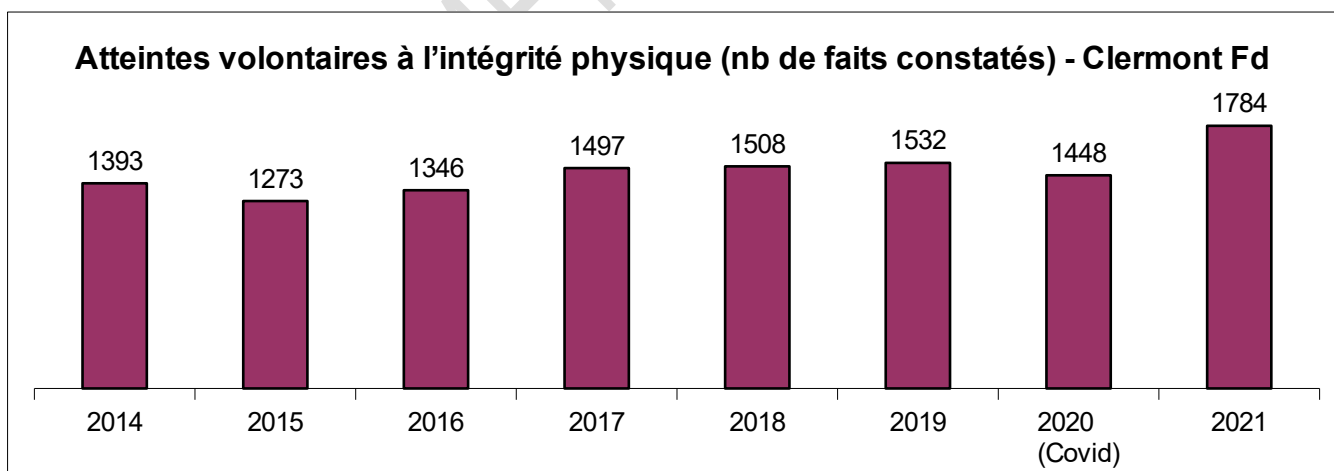
Même si la crise sanitaire a apporté – en particulier en 2020 - un frein marqué aux faits constatés de délinquance dans leur globalité, on constate une progression régulière de ces derniers depuis 2014.



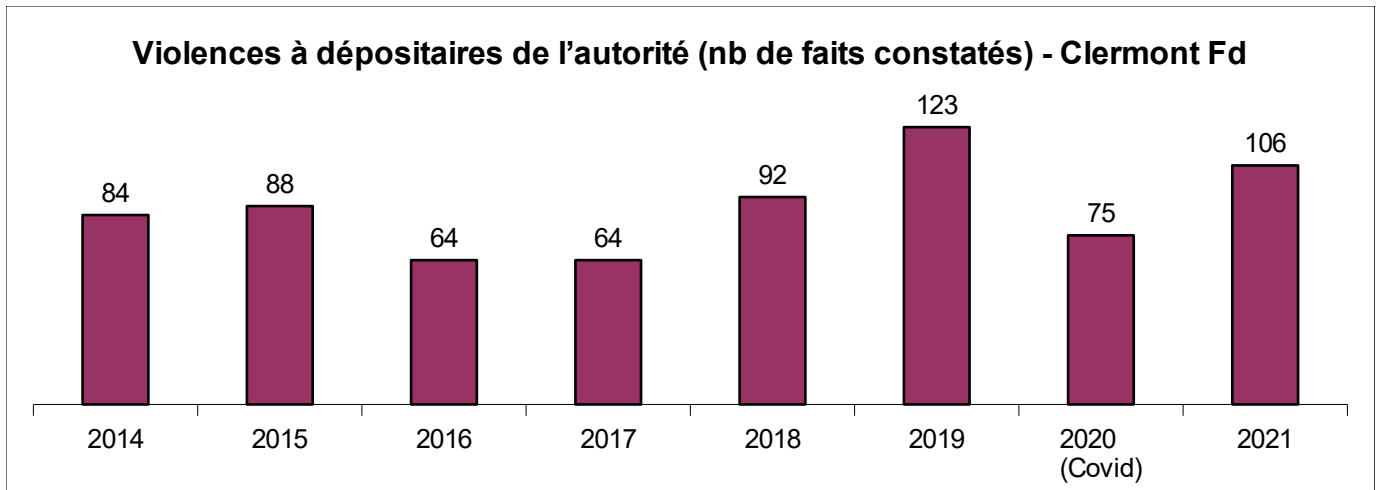
Des autres statistiques présentées ci-dessous, on peut retenir :

#### **Sur les violences :**

- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique poursuivent leur augmentation d'année en année. Leur progression en 2021 pose la question, pour la Police nationale, de la dégradation de la situation sociétale et du vivre-ensemble mais aussi des bagarres liées à l'hyper-alcoolisation en soirée, particulièrement en centre-ville depuis la fin des confinements et couvre-feu.



- Après une baisse en 2016 et 2017, les violences à dépositaires de l'autorité sont reparties à la hausse avec un pic en 2019 lié au mouvement des Gilets Jaunes. Les chiffres de 2021 montrent une recrudescence de ces violences en dehors de tout contexte social contestataire et sont donc à suivre avec attention.

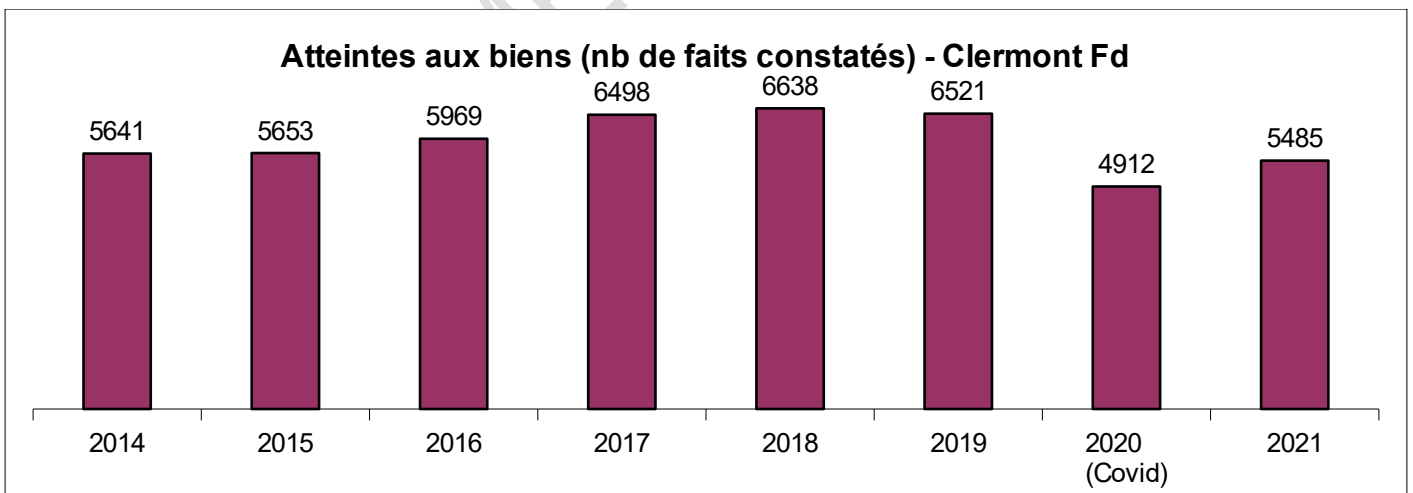


**Sur les atteintes aux biens, cambriolages et escroqueries :**

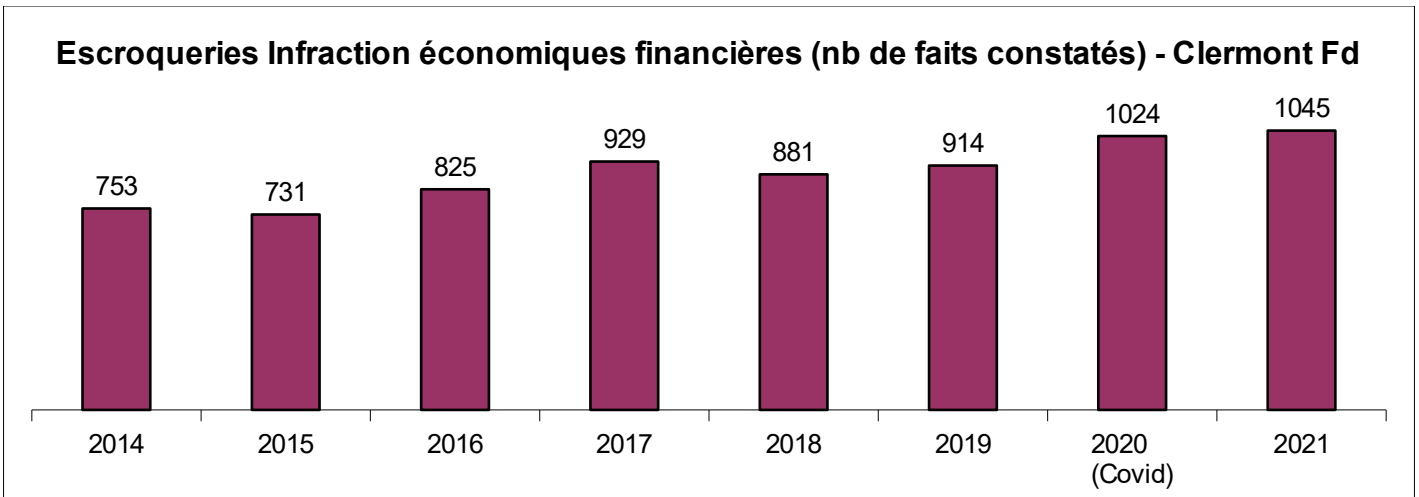
- Le nombre d'atteintes aux biens a connu une progression régulière en période pré-Covid. Fortement repartie à la hausse en 2021, sans toutefois atteindre les chiffres de début de période, son évolution sera à étudier .

- Le nombre de cambriolages de particuliers, malgré une baisse depuis 2017, reste important et a presque retrouvé en 2021 son niveau de 2019.

Les professionnels sont eux aussi concernés par les cambriolages malgré une baisse des chiffres de vols « classiques » qui pourrait être mise en perspective avec une étude sur les cyberattaques les visant et/ou avec les réticences de certains professionnels à porter plainte pour certains faits.

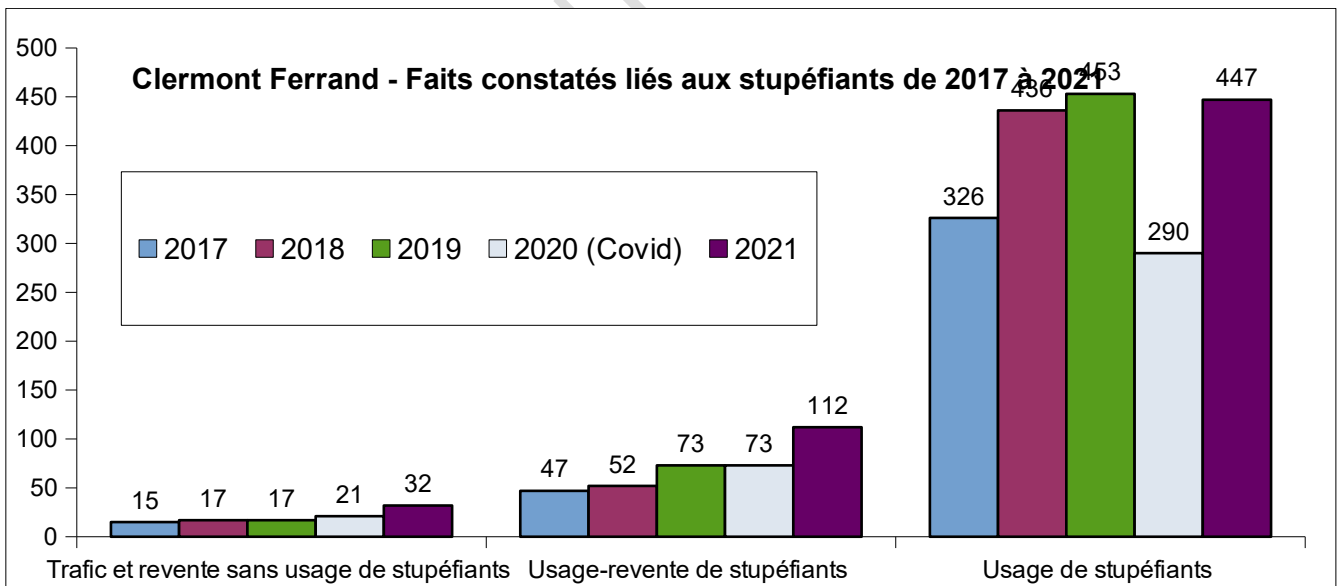


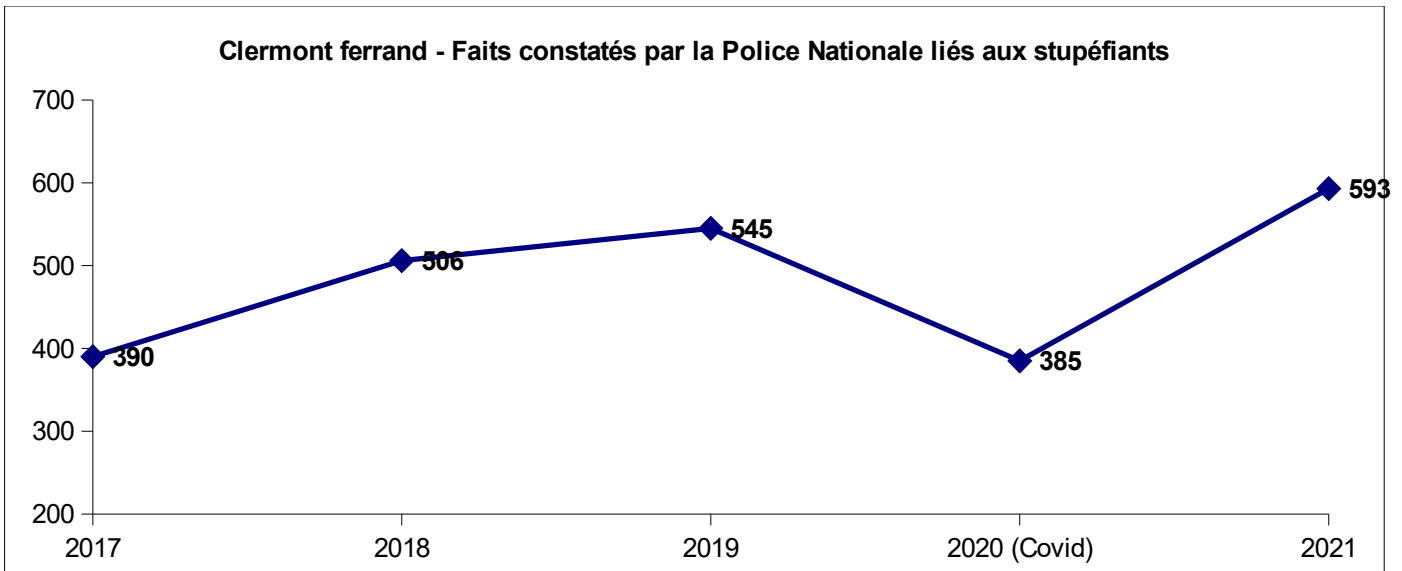
Il faut noter aussi le développement des escroqueries et des infractions économiques qui visent majoritairement les particuliers et qui peut être en partie lié au développement des achats par internet. Les confinements de 2020 et le développement de l'utilisation d'internet à cette occasion semblent expliquer le développement de cette forme de délinquance tant au niveau local que national.



**Sur la consommation et les trafics de stupéfiants :**

- Les faits constatés relatifs aux stupéfiants sont en hausse constante, seulement interrompue par le contexte sanitaire et les confinements de 2020.
- Il est important de noter que les chiffres relatifs aux "faits constatés liés aux stupéfiants" ne tiennent pas compte des Amendes Forfaitaires Délictuelles (AFD) dressées par les forces de l'ordre.
- Cet item est aussi fortement lié aux décisions politiques d'action contre les trafics et doit être regardé en ayant à l'esprit les changements de comportement des consommateurs depuis le premier confinement ("ubérisation" des commandes).



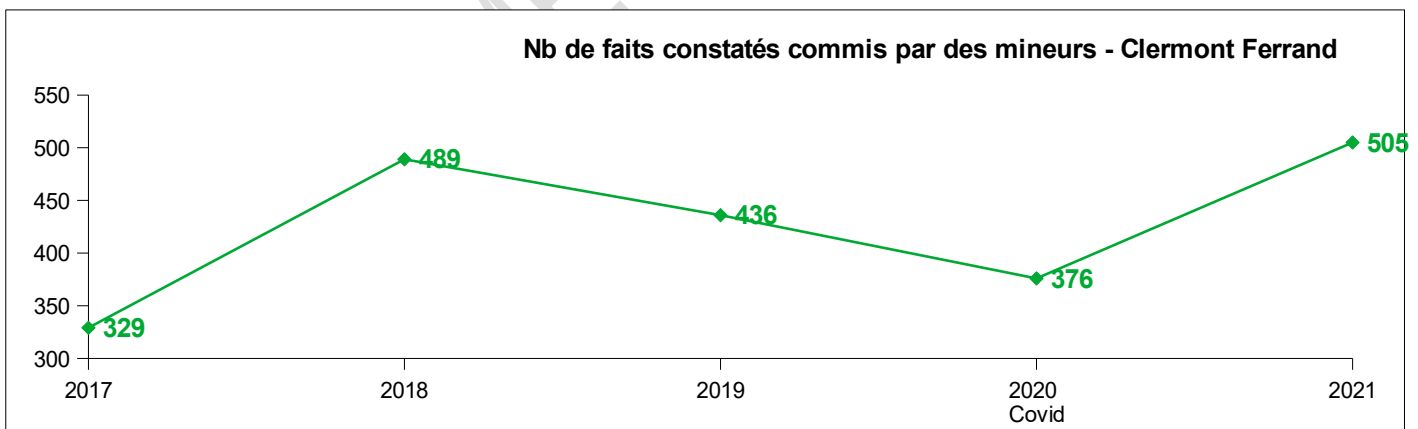


**Zoom sur la délinquance des mineurs :**

À la différence des faits constatés dans leur ensemble, ceux commis par des mineurs ont connu une forte hausse en 2018 et restent depuis supérieurs à leur niveau de 2017.

Cette hausse moyenne constante est d’autant plus inquiétante que les faits constatés les plus fréquents incluent des faits de violences importants.

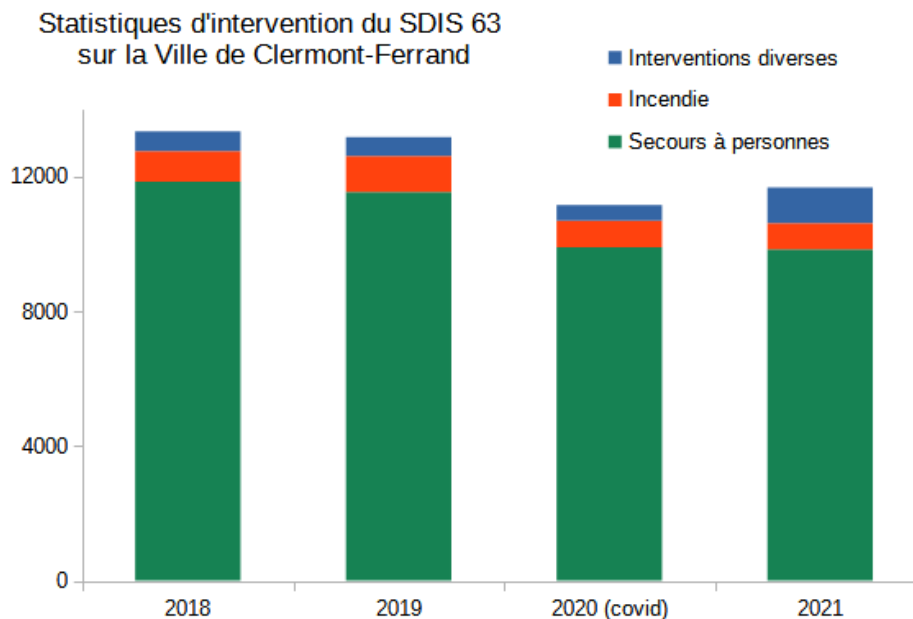
Ainsi, concernant les « coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels », la Police Nationale alerte sur l’usage fréquent des armes blanches lors de bagarres sur la voie publique, phénomène qui n’était pas aussi prégnant il y a quelques années.



**2.2 - Les chiffres d’intervention des Sapeurs Pompiers**

Le SDIS 63 , nouvellement organisé autour de 9 compagnies territoriales, consacre la grande majorité de ses interventions clermontoises au secours aux personnes.

Le nombre total d’interventions, quasiment stable entre 2018 et 2019, a connu une diminution depuis 2020 du fait de la situation sanitaire (Covid).



Les sapeurs-pompiers signalent une recrudescence des incivilités sur l'ensemble des territoires et des types d'intervention, chacune d'entre elles étant ainsi susceptible de faire l'objet de réaction inappropriée voire agressive de la part des personnes secourues, des proches ou des témoins. Cette situation n'est toutefois pas propre à la Ville de Clermont-Ferrand mais concerne l'ensemble du pays.

### 2.3 - Les principaux enjeux transversaux issus du DLS

Les questionnaires, les entretiens avec les principaux partenaires territoriaux, l'analyse des chiffres, ..., ont fait ressortir 3 enjeux transversaux pour la construction de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

**Les 3 principaux enjeux transversaux issus du diagnostic sont les suivants :**

- Poursuivre, amplifier et valoriser la dynamique partenariale et opérationnelle clermontoise
- Lutter contre le sentiment d'insécurité, d'impunité et d'impuissance par le choix d'une présence humaine visible et de proximité
- Développer la communication entre les acteurs de la prévention et de la sécurité et travailler à une meilleure connaissance des compétences de chacun.

### 2.4 - Les problématiques prioritaires issues du DLS

Au-delà des enjeux transversaux, les questionnaires et entretiens du DLS ont mis en évidence les problématiques prioritaires de sécurité sur lesquelles les partenaires s'accordent pour des actions prioritaires.

**Les 5 problématiques prioritaires issues du diagnostic sont les suivantes :**

- Le suivi des jeunes posant des problèmes sur les espaces publics
- Le partage de l'espace public

- La tranquillité résidentielle et les adresses sensibles
- Les nuisances nocturnes et sonores, particulièrement en centre-ville
- La prévention et la lutte contre les usages et les trafics de stupéfiants

## 2.5 - La mise en place de groupes de travail thématiques

Les questionnaires et entretiens, ainsi que les échanges entre les membres des différentes commissions du CISPD, ont permis de proposer des thématiques prioritaires relevant de groupes de travail dédiés pouvant prendre plusieurs formes.

Ces groupes de travail du CLSPD seront pilotés par la Ville et certains pourront être copilotés par un partenaire intéressé par la thématique.

**Les 5 groupes de travail sont les suivantes :**

- Le groupe de suivi des situations individuelles
- Le comité de suivi Actéo
- La commission « vivre ensemble l'espace public »
- Le conseil de la nuit
- La commission « jeunesse et éducation »

*Conformément aux engagements du Maire, et en lien avec les conclusions du DLS de la Ville, il a été proposé aux membres du CISPD restreint (Maire-Préfet-Procureur-Président du Conseil départemental) de valider le rattachement de certaines commissions du CISPD au futur CMSPD, même s'il conviendra, dans le cadre d'un Diagnostic Métropolitain de Sécurité, de retravailler les intitulés et le contenu avec les partenaires, l'ensemble des Maires et les services.*

*Ainsi, les Commissions du CISPD intitulées « Prévention des cambriolages », « Sécurité des transports en commun et liée à la circulation » et « Lutte contre les Violences Intra-familiales » ne relèveront pas de la stratégie du CLSPD mais garderont leur dimension intercommunale, en attendant leur intégration dans la future stratégie métropolitaine.*

## 2.6 - La mise en place de fiches-action dans et hors groupes de travail thématiques

Afin de répondre aux enjeux et problématiques prioritaires du DLS, une réflexion globale a été portée sur les actions prioritaires à mettre en place dans le cadre de la stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance. Certaines de ces actions relèveront des groupes de travail thématiques du CLSPD, d'autres de services de la Ville.

Chacune des fiches-action relèvera d'un pilotage dédié dans le but de garantir son suivi et sa réalisation.

La Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2022-2024 porte ainsi **15 fiches-action** présentées ci-après.

## 3<sup>e</sup> PARTIE - ACTIONS DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

La Stratégie portée par le CLSPD de Clermont-Ferrand s'articule selon la même déclinaison que les Stratégies Nationale et Départementale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Ainsi la Stratégie territoriale est construite autour de **4 axes** :

- Axe 1 : Agir en prévention en direction de la jeunesse
- Axe 2 : Agir pour protéger les personnes vulnérables
- Axe 3 : La participation citoyenne au cœur du CLSPD
- Axe 4 : Le CLSPD : Un partenariat dynamique pour la sécurité de tous

Cette stratégie territoriale se décline en **15 fiches-action** dont certaines sont directement portées par des commissions ou groupes de travail du CLSPD, et d'autres par des services de la Ville.

Ainsi, la Stratégie territoriale 2022-2024 englobe l'ensemble des actions de prévention primaire, secondaire et tertiaire mises en œuvre par la Ville.

### **Définitions :**

*Prévention primaire = prévention à caractère éducatif et social et s'adressant à de larges publics, complétée ces dernières années par une prévention « situationnelle » liée à la tranquillité publique.*

*Prévention secondaire = actions ciblées de prévention tournées vers des jeunes exposés à un premier passage à l'acte délinquant.*

*Prévention tertiaire = prévention de la récidive.*

Les pages suivantes présentent tout d'abord l'ensemble des 15 fiches-action de la Stratégie territoriale classées par axe stratégique puis les commissions thématiques du CLSPD.



### 3.1- Présentation des 15 fiches-action

#### ACTION 1 : "La prévention à l'école ça réussit !"

\* **Axe de la Stratégie** : Axe 1 - Agir en prévention en direction de la jeunesse

\* **Instance** : Commission « Jeunesse Éducation »

\* **Constat & problématique** :

Les années 2020 et 2021 ont été marquées par la crise sanitaire et les confinements. Durant ces périodes les interventions et les activités ont diminué. La part des mineurs impliqués dans des phénomènes de violence a augmenté.

L'enjeu de la prévention primaire pour la citoyenneté et le vivre ensemble est important. Différents acteurs de la Ville proposent des actions de prévention primaire, à caractère éducatif et social, en amont de tout passage à l'acte : Jeu de la citoyenneté (Police Municipale) / Pass 3<sup>e</sup> (mission Lutte contre les discriminations / Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative) / Direction de l'Éducation (réussite éducative- DE) /...

\* **Objectifs opérationnels** :

L'objectif est de développer, amplifier et valoriser les actions de prévention primaire permettant une culture commune et le bien-vivre ensemble sur le territoire clermontois, et en lien étroit avec les cités éducatives.

\* **Actions** :

-Bilan annuel des actions de prévention primaire existantes

-Proposition de nouvelles actions sur des thèmes comme le harcèlement et cyberharcèlement

\***Co-pilotage proposé** : Ville- Éducation Nationale

**ACTION 2 : « Le groupe de suivi des situations individuelles »**

\* **Axe de la Stratégie** : Axe 1 - Agir en prévention en direction de la jeunesse

\* **Instance** : Groupe de suivi des situations individuelles

\* **Constat & problématique** :

Les partenaires dans le cadre du Diagnostic Local de Sécurité ont exprimé le souhait que l'une des problématiques devant rester prioritaire est d'assurer un suivi des jeunes posant des problèmes sur les espaces publics. En effet, certains jeunes ont un comportement problématique sur la voie publique, dans les immeubles, leurs établissements scolaires, les transports...

\* **Objectifs opérationnels** :

Développer le suivi des jeunes ( $\pm 11/18$  ans) afin de vérifier que tous les accompagnements ont été mis en œuvre et faire le lien avec les outils dont dispose la Ville.

\* **Actions** :

-Bilan mensuel de la situation des jeunes suivis

-Proposition éventuelle de signalement au Procureur, au Conseil Départemental, passage en Conseil des Droits et des Devoirs des Familles (CDDF)...

\* **Composition du groupe** :

- Désignations « intuitu personae » des institutions et services partenaires : Ville / Parquet / Assemblia / Auvergne habitat / Ophis / Éducation nationale / Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) / T2C / Association Départementale de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA) / Police Nationale – Renseignement territorial / Conseil départemental du Puy-de-Dôme

\* **Pilotage proposé** : Ville (Direction de la Prévention et de la tranquillité Publique/Actions Partenariales de Prévention de la Délinquance- coordination CLSPD CMSPD)

**ACTION 3 : « 1,2, 3... clés pour les responsabilités »**

\* **Axe de la Stratégie** : Axe 1 - Agir en prévention en direction de la jeunesse

\* **Instance** : Commission « Jeunesse Éducation »

\* **Constat & problématique** :

La part des mineurs impliqués dans des phénomènes de violence a augmenté en 2020 et 2021. Comme la prévention primaire, les actions de prévention ou de responsabilisation ciblées (prévention secondaire) permettent de « raccrocher » le jeune à la citoyenneté . La prévention secondaire et tertiaire doit permettre de donner aux jeunes et à leurs familles des clés de responsabilisation visant à éviter la récidive.

\* **Objectifs opérationnels** :

L'objectif est de développer, amplifier et poursuivre les actions associant plusieurs partenaires de l'éducation et la mobilisation de la cellule familiale comme le CDDF, qui associe aussi les services de la Ville (Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique, Direction du Développement Sociale et Urbain, Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative...).

\* **Actions** :

Bilan annuel de la mise en œuvre des dispositifs suivants :

Développer le CDDF

Mettre en place avec l'Éducation Nationale les Mesures de responsabilisation

Développer des Médiations ponctuelles (ville+ FIPD)

Coordonner les actions de médiation

\* **Co-pilotage proposé** : Ville- Éducation nationale

\* **Action partagée avec un engagement Contrat de Sécurité Intégrée**

**ACTION 4 : « Plus belle la rue »**

\* **Axe de la Stratégie** : Axe 2 - Agir pour protéger les personnes vulnérables

\* **Instance** : Commission « Vivre Ensemble l'Espace Public »

\* **Constat & problématique** :

Les phénomènes d'occupations négatives de l'espace public allant du rassemblement festif sans autorisation au point de deal en passant par les puissances sonores ou les vols à l'arrachée ont été ressentis plus durement dans le cadre de la crise sanitaire. Sensibiliser le grand public sur les risques identifiés à l'occasion du DLS – d'être une victime potentielle ou un auteur des faits concernés - est une priorité fixée par les partenaires du CLSPD.

\* **Objectif opérationnel** :

Proposer une communication «grand public» de tranquillité et prévention dans l'espace public

\* **Actions** :

Chaque année la commission proposera une communication/sensibilisation sur des sujets particuliers comme par exemples :

- Pickpockets, vols à l'arrachée
- Alcoolisation massive et jeunes isolés
- Comportements sexistes et discriminants

\* **Co-pilotage proposé** : Ville (*Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique + Direction de la Communication*)- Préfecture

**ACTION 5 : « Dehors mais pas seul »**

\* **Axe de la Stratégie** : Axe 2 - Agir pour protéger les personnes vulnérables

\* **Instance** : Commission « Vivre Ensemble l'Espace Public »

\* **Constat & problématique** :

Les comportements du public fragile en matière de santé mentale, jusqu'à ceux des personnes s'alcoolisant massivement sur l'espace public, peuvent participer au développement de faits violents comme du sentiment d'insécurité. Pour autant, l'ensemble des partenaires s'accordent sur la nécessité de traiter ces problématiques avec empathie, médiation et aussi une meilleure connaissance des caractéristiques et problématiques de personnes semblant présenter des troubles mentaux, par exemple comme celle des personnes errantes ou non.

\* **Objectifs opérationnels** :

Sensibiliser et former les différents acteurs sur les thèmes de l'errance et de la santé mentale – dont les addictions.

\* **Actions** :

-Mise en place d'actions de sensibilisation vers les professionnels partenaires concernés (Police Municipale/Police Nationale/ bailleurs/transporteurs)

-Formaliser un annuaire des acteurs professionnels et des associations de la santé mentale/lutte contre les addictions

\***Co-pilotage proposé** : Ville (*Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique/Actions Partenariales de Prévention de la Délinquance + Conseil Local de Santé Mentale*) – Conseil Départemental 63 – Agence Régionale de Santé

\***Action partagée avec un engagement Contrat de Sécurité Intégrée**

**ACTION 6 : « Accompagner les médiations »**

\* **Axe de la Stratégie** : Axe 2 - Agir pour protéger les personnes vulnérables

\* **Instance** : *hors commission*

\* **Constat & problématique** :

L'une des priorités fixées par les partenaires du CLSPD dans le cadre du Diagnostic Local de Sécurité est d'agir en amont par la présence humaine pour prévenir les mauvais usages et/ou la dégradation des espaces publics. La stratégie nationale, quant à elle, incite à conforter la médiation sociale. La ville soutient le dispositif de médiation liée à la médiation résidentielle avec Actéo, étudie la faisabilité d'actions de médiation dans les quartiers NPNRU et a recours à des actions de médiation ponctuelles en centre-ville, au côté d'autres médiations privées comme celle des transporteurs. Toutes ces médiations sont utiles mais souffrent de l'absence d'une solide coordination à l'échelle du territoire clermontois.

\* **Objectifs opérationnels** :

Formaliser la coordination des actions de médiation et les échanges entre les acteurs participant aux médiations sociales, culturelles, résidentielles et/ou sportives sur le territoire clermontois pouvant participer à la tranquillité publique.

\* **Actions** :

-Étudier la création et le financement d'un poste de coordonnateur des actions de médiation

-Formaliser un annuaire des acteurs clermontois de la médiation

\* **Co-Pilotage proposé** : Ville (*Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique*) - Préfecture

**ACTION 7 : « Agir pour les victimes »**

\* **Axe de la Stratégie** : Axe 2 - Agir pour protéger les personnes vulnérables

\* **Instance** : *hors commission*

\* **Constat & problématique** :

L'augmentation des violences intrafamiliales, la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, tout comme la lutte contre les discriminations, nécessitent que le premier contact avec l'institution judiciaire soit déterminant pour la victime et les suites de la procédure. Aussi les professionnels et les partenaires susceptibles d'être confrontés à ces situations doivent pouvoir maîtriser les comportements à adopter.

\* **Objectifs opérationnels** :

-Améliorer la prise en charge des victimes

-Développer la qualité de la prise de contact et de l'accompagnement des victimes sur la voie publique

\* **Actions** :

- Faire connaître le rôle des Intervenants sociaux en commissariat

- Former les primo-intervenants de la Ville à la prise en charge des victimes (Brigade de soirée Police Municipale / Agent de Développement Social / médiateurs)

\* **Co-Pilotage proposé** : Ville (*Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique/Brigade de Soirée et de Proximité/Actions Partenariales de Prévention de la Délinquance*) - Préfecture (*Direction Départementale de la Sécurité Publique 63*)

\***Action partagée avec un engagement CSI**

**ACTION 8 : « Le Conseil de la nuit »**

\* **Axe de la Stratégie** : Axe 3 - La participation citoyenne au cœur du CLSPD

\* **Instance** : Conseil de la nuit

\* **Constat & problématique** :

Des problématiques de nuisances sur l'espace public aux préconisations de partenaires en passant par le retour des actions de médiation en centre-ville ou encore de la marche exploratoire des femmes réalisée dans le cadre du DLS, la vie nocturne est un moment de forts échanges entre les différents acteurs de la nuit. Commerces, usagers, riverains,... produisent soit un partage équilibré de l'espace public et donc de la tranquillité publique soit les pires usages de la nuit. Pour cela, la ville souhaite relancer et animer la Charte de la qualité de la vie nocturne.

\* **Objectifs opérationnels** :

Comme d'autres grandes villes métropolitaines, la ville souhaite mettre en place une instance participative associant les services publics, les gérants de bars et boites de nuit, les associations d'étudiants, des représentants de riverains, l'office du tourisme, ... Le Conseil de la nuit devra travailler et proposer des actions permettant de faire coexister tous les usages positifs et les usagers de la nuit.

\* **Actions** :

-Formaliser un groupe de pilotage (Ville/commerces/usagers/riverains).

-Formaliser les modalités de désignation des membres

-Installation du Conseil de la nuit (2023)

-Définition des premières actions

\* **Pilotage proposé** : Ville (*Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique/ Brigade de Soirée et de Proximité – Direction du Commerce, des Usages et du Partage de l'Espace Public*)



**ACTION 9 : « Co-construire la sécurité et la prévention »**

\* **Axe de la Stratégie** : Axe 3 - La participation citoyenne au cœur du CLSPD

\* **Instance** : *hors commission*

\* **Constat & problématique** :

Comme le préconise l'axe 3 de la stratégie nationale de Prévention de la délinquance, la population est un nouvel acteur de production de la tranquillité publique. Le nombre de courriers adressés à la ville concernant la sécurité a doublé entre 2019 et 2020 et ne cesse d'augmenter depuis. Associer les citoyens à la construction des réponses en matière de sécurité et de tranquillité publique devra être le cœur du CLSPD clermontois.

\* **Objectifs opérationnels** :

Développer les méthodes et démarches participatives pour améliorer la sécurité et la tranquillité publiques.

\* **Actions** :

Mise en place et / ou développement des outils suivants :

- Mettre en place des Marches exploratoires avec différents publics (femmes, étudiants, ...)
- Étudier la possibilité de recourir aux enquêtes de victimation
- Mieux prendre en compte les enquêtes de concertation comme celle réalisée sur la jeunesse (partie sécurité)

\* **Pilotage proposé** : Ville (*Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique/Actions Partenariales de Prévention de la Délinquance*)

**ACTION 10 : Initier la Journée du Tutorat**

\* **Axe de la Stratégie** : Axe 3 - La participation citoyenne au cœur du CLSPD

\* **Instance** : *hors commission*

\* **Constat & problématique** :

La Justice avec le partenariat des collectivités propose de développer les placements en TIG (travail d'intérêt général) ou en TRN (travail non rémunéré), que ce soit pour les majeurs ou les mineurs. S'il existe des postes dédiés et proposés par la Ville, ils peuvent être en diminution certaines années et ce directement en lien avec le nombre de tuteurs volontaires. Le développement des postes et des tuteurs est indispensable au développement de ces actions de prévention tertiaire.

\* **Objectifs opérationnels** :

Faire connaître et développer les TIG et TNR au sein de la Ville par une meilleure connaissance du rôle des tuteurs.

\* **Actions** :

-Proposer sur une journée ouverte aux agents des collectivités, associations,... une journée d'information sur le rôle et l'importance des tuteurs dans l'accueil des TIG/TNR à Clermont-Ferrand.

-Proposer une communication régulière et coordonnée sur le thème des TIG.

-Exporter cette journée sur d'autres collectivités de la Métropole.

\***Co-pilotage proposé** : Ville (*Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique*) en lien avec le Service Insertion de la Métropole

\* **Action partagée avec un engagement Contrat de Sécurité Intégrée**

**ACTION 11 : « La sécurité, c'est tout un métier »**

\* **Axe de la Stratégie** : Axe 4 - Le CLSPD : Un partenariat dynamique pour la sécurité de tous

\* **Instance** : Hors commission

\* **Constat & problématique** :

Le Diagnostic Local de Sécurité a mis en exergue que certains métiers comme ceux de la Justice apparaissent comme moins bien connus. Il existe aussi un flou concernant la différence entre les compétences exercées par les policiers municipaux, les ASVP et les policiers nationaux. En somme, qui fait quoi ?

Enfin, les problématiques liées au non-respect de l'autorité et l'augmentation des outrages en direction des forces de l'ordre montrent que c'est bien l'ensemble des métiers de la sécurité et de la prévention qui nécessitent un éclairage.

\* **Objectifs opérationnels** :

Faire connaître les métiers et les principales missions des différents acteurs de la prévention et de la sécurité.

\* **Actions** :

Créer sous la forme d'un support de communication régulier (réseaux sociaux) à destination du grand public des fiches métiers simples et ludiques permettant de connaître et de valoriser les métiers de la prévention, de la justice, de la tranquillité publique et de la sécurité.

\* **Pilotage proposé** : Ville ( *Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique – Direction de la Communication* )

**ACTION 12 : « Les bonnes recettes clermontoises »**

\* **Axe de la Stratégie** : Axe 4 - Le CLSPD : Un partenariat dynamique pour la sécurité de tous

\* **Instance** : CLSPD restreint

\* **Constat & problématique** :

Le territoire clermontois est l'un des plus dynamique en matière de partenariats en faveur des actions de prévention de la délinquance. Les acteurs ont souhaité dans le cadre du DSL poursuivre, amplifier et valoriser cette dynamique partenariale.

\* **Objectifs opérationnels** :

Mettre en exergue, chaque année, une action clermontoise relevant de la Stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance.

\* **Actions** :

2 ou 3 actions emblématiques du CLSPD, sous la forme d'une fiche pratique « CLSPD : bonne recette clermontoise » seront soumises aux membres du CLSPD restreint (Maire, Préfet, Procureur et Président du Conseil départemental).

L'action retenue devra faire l'objet de l'engagement de chacun des membres du CLSPD restreint d'une valorisation auprès de ses réseaux et institutions comme par exemple inscrire l'action au Prix de prévention de la délinquance ou encore la publier sur le site internet de l'institution.

\* **Co-pilotage proposé** : Maire – Préfet

**ACTION 13 : « Plan de déploiement de la vidéoprotection »**

\* **Axe de la Stratégie** : Axe 4 - Le CLSPD : Un partenariat dynamique pour la sécurité de tous

\* **Instance** : *hors commission*

\* **Constat & problématique** :

Les mauvais usages et/ou la dégradation des espaces publics restent une préoccupation majeure des partenaires du CLSPD. La ville de Clermont-Ferrand a installé plus d'une centaine de caméras sur la voie publique et s'est dotée d'un CSU. Il est nécessaire de mieux couvrir un certain nombre de points comme les entrées, sorties de la ville et des quartiers, les principaux axes routiers, tout comme vidéoprotéger les grands espaces et équipements culturels et sportifs publics. Ce constat et partagé avec l'État et a fait l'objet d'un engagement réciproque dans le cadre du Contrat de Sécurité Intégrée.

\* **Objectifs opérationnels** :

-Proposer et déployer de nouvelles caméras sur le territoire clermontois

-Piloter et animer ce plan de déploiement.

\* **Actions** :

-Recenser les besoins exprimés par les partenaires et acteurs de la sécurité (Police nationale, Pompiers, ...) et aussi bailleurs, usagers, habitants, ...

-Proposer un outil de priorisation permettant aux membres du CLSPD restreint de suivre l'implantation des caméras chaque année.

-S'assurer d'un déploiement éthique respectueux des droits des citoyens avec la mise en place d'un Comité éthique de la Vidéoprotection en lien avec la charte existante de la Ville.

\* **Pilotage proposé** : Ville (*Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique/Centre de Supervision Urbain*)

\* **Action partagée avec un engagement Contrat de Sécurité Intégrée**

**ACTION 14 : « Le Comité de suivi ACTEO »**

\* **Axe de la Stratégie** : Axe 4 - Le CLSPD : Un partenariat dynamique pour la sécurité de tous

\* **Instance** : Comité de suivi ACTEO

\* **Constat & problématique** :

Sur de nombreux sites d'habitat collectif, les bailleurs sont parfois confrontés aux incivilités et à la délinquance qui nuisent à la qualité de vie des habitants et à la sécurité des personnels. Le dispositif interbailleurs de tranquillité résidentielle dénommé Actéo se déploie dans le but de concentrer leurs moyens et procédures d'intervention pour agir à la source des problèmes dans ces lieux ciblés.

Le dispositif de tranquillité résidentielle Actéo, co-financé par les bailleurs sociaux, la Ville, la Métropole et l'État, est mis en place sur certains quartiers clermontois depuis janvier 2021. Cette expérience unique nécessite un suivi régulier initialement prévu dans le cadre du CISP et maintenu au niveau du CLSPD au regard de sa zone actuelle de mise en œuvre.

\* **Objectifs opérationnels** :

Suivre, accompagner et évaluer les actions du dispositif Actéo sur l'ensemble des quartiers concernés.

\* **Actions** :

- Bilan régulier des actions portées par Actéo
- Suivi de la convention partenariale
- Suivi de la convention financière

\* **Co-pilotage proposé** : *Ville - Bailleurs sociaux ou AURA HLM*

**ACTION 15 : « Clermont partagé, Clermont apaisé »**

\* **Axe de la Stratégie** : Axe 4 - Le CLSPD : Un partenariat dynamique pour la sécurité de tous

\* **Instance** : *hors commission*

\* **Constat & problématique** :

La ville s'adapte à de nouveaux usages en terme de mobilité (vélos, piétons, ..) qui ne sont pas toujours respectés (stationnement sur les trottoirs, passages piétons, double-file ou pistes cyclables). Il est nécessaire d'accompagner le respect de ces nouveaux usages.

\* **Objectifs opérationnels** :

Mobiliser les acteurs et les usagers pour faire respecter les codes de la rue et de la route

\* **Actions** :

- Contrôles de police Polie Municipale – Police Nationale : respect des pistes cyclables, de la zone piétonne, de la ville à 30, ...
- Campagnes de sensibilisation et actions de prévention sur le partage de l'espace public : place des piétons, des vélos, des trottinettes...
- Journée sans voiture, piétonisation temporaire
- Étudier la faisabilité d'une brigade motorcycle de Police Municipale

\* **Co-Pilotage proposé** : copilotage Ville (*Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique/Police Municipale-Unité Circulation et Mobilité* et *Direction du Commerce, des Usages et du Partage de l'Espace Public*) et Clermont Auvergne Métropole (service mobilité)

### 3.2- Présentation des groupes de travail thématiques du CLSPD

Afin de mettre en œuvre certaines des actions de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, la Ville met en place 5 groupes de travail :

#### **La Commission « Jeunesse et Éducation » :**

La Commission « Jeunesse et Éducation » est une nouvelle commission dont la mise en place est prévue pour le deuxième semestre 2022. La composition proposée regroupe à minima les interlocuteurs suivants :

-Éducation nationale

-Services de la Ville : *Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique* (Police Municipale-Jeu de la citoyenneté) / Mission Lutte contre les discriminations et/ou Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative (Pass 3<sup>e</sup>) / Dispositif de Réussite Éducative / Direction du Développement Social et Urbain / ...

Tous les autres partenaires souhaitant se mobiliser autour de cette thématique pourront devenir membres de cette commission.

Le copilotage proposé repose sur la Ville et l'Éducation Nationale

La commission « Jeunesse et Éducation » pilotera et animera les actions 1 et 3 ("La prévention à l'école ça réussit !" et « 1,2, 3... clés pour les responsabilités »). L'objectif de cette commission est de développer, amplifier et valoriser les actions de prévention primaire existantes sur le territoire et mobiliser les partenaires autour de nouvelles actions.

#### **La Commission « Vivre ensemble l'espace public » :**

La Commission « Vivre ensemble l'espace public » est une nouvelle commission dont la mise en place est prévue pour le deuxième semestre 2022. La composition proposée regroupe à minima les interlocuteurs suivants :

- Préfecture / Conseil Départemental 63 / Agence Régionale de Santé / Police Nationale

- Services de la Ville : Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique (Police Municipale) / Direction de la communication / Coordinatrice du CLSM (Conseil Local de la Santé Mentale)

Tous les autres partenaires souhaitant se mobiliser autour de cette thématique pourront devenir membres de cette commission.

Le pilotage proposé repose sur la Ville.

La Commission « Vivre ensemble l'espace public » pilotera et animera les actions 4 et 5 (« Plus belle la rue » et « Dehors mais pas seul »). L'objectif de cette commission est de proposer une communication «grand public» de tranquillité et prévention dans l'espace public sur des sujets d'actualité et de sensibiliser et former les différents acteurs sur les thèmes de l'errance et de la santé mentale – dont les addictions.



**Le Groupe de Suivi des Situations Individuelles :**

Ce groupe de Suivi va poursuivre et développer le travail déjà effectué au sein d'un des groupes de travail de l'ancien CISPD. Sa composition est la suivante :

- Parquet / Police Nationale / Éducation Nationale / Protection Judiciaire de la Jeunesse / T2C / Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence / Assemblia / Auvergne habitat / Ophis / CD63
- Service de la Ville : Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique (Actions Partenariales de Prévention de la Délinquance )

Ce groupe de travail porte l'action 2 de la Stratégie éponyme : le suivi des situations individuelles.

Le pilotage de ce groupe sera assuré par la Ville.

**Le Conseil de la Nuit :**

Le Conseil de la Nuit est une nouvelle instance participative dont la mise en œuvre est prévue en 2023.

En lien avec la Charte de la Qualité de la Vie Nocturne, le Conseil de la Nuit sera composé des services publics, des gérants de bars et boîtes de nuit, des associations d'étudiants, des représentants de riverains, de l'office du tourisme, de la préfecture, ...

Il sera co-piloté par les services de la Ville (Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique/Brigade de Soirée et Proximité - Direction du Commerce, des Usages et du Partage de l'Espace Public)

Il visera à mettre en place l'action 8 de la Stratégie en proposant des actions permettant de faire coexister tous les usages positifs et les usagers de la nuit.

**Le Comité de Suivi Actéo :**

Issu de l'ancienne commission « Tranquillité résidentielle et adresses sensibles » du CISPD, le Comité de Suivi Actéo pourra s'appuyer sur les partenaires suivants :

- Préfecture / Police nationale / Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence / Métropole / Bailleurs / Inter-bailleurs
- Services de la Ville : Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique / Direction du Développement Social et Urbain

Le Comité de Suivi Actéo portera l'action 14 de la Stratégie. Il aura pour objectif de suivre, accompagner et évaluer les actions du dispositif de tranquillité résidentielle sur l'ensemble des quartiers concernés.

Le copilotage actuel pourra être poursuivi (Ville – Bailleurs) ou évoluer (Ville-AURA HLM).

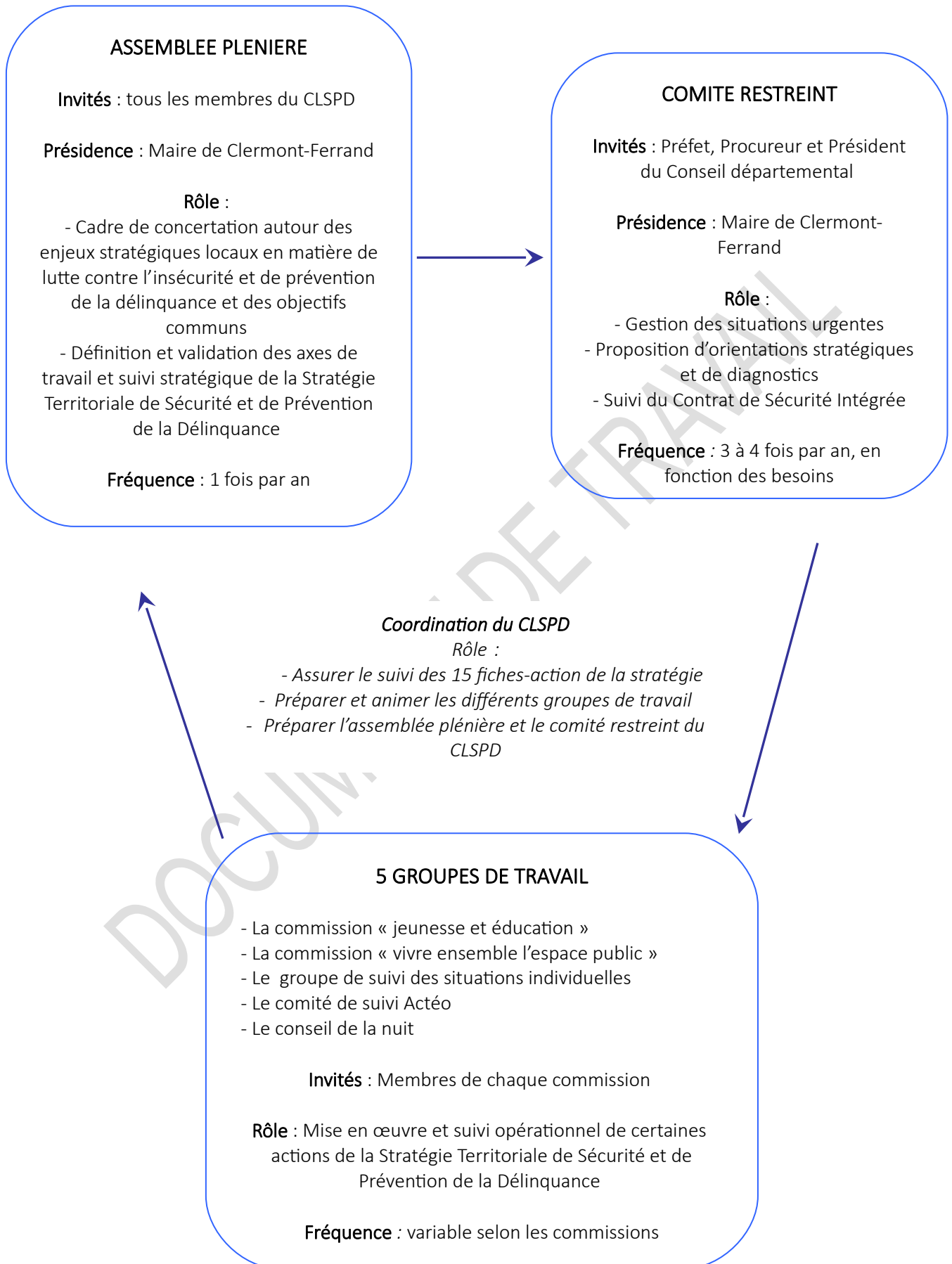
## 4<sup>e</sup>PARTIE- MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET FONCTIONNEMENT DU CLSPD

### 4.1- Mise en œuvre de la stratégie

La Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance étant constituée de 15 actions portées soit par des services de la Ville soit par un groupe de travail thématique au sein du CLSPD, sa mise en œuvre sera donc suivie de la façon suivante :

- Les 5 commissions thématiques du CLSPD se réuniront régulièrement pour assurer le suivi de la mise en œuvre des actions et- les questions de sécurité et de prévention évoluant dans le temps- pourront aussi formuler des propositions d'actions nouvelles qui seront soumises à l'assemblée plénière annuelle du CLSPD.
- Le suivi des fiches-action ne dépendant pas directement d'une commission thématique du CLSPD sera assuré par la Coordonnatrice CLSPD et plus largement par la Direction de la Prévention et de la Tranquillité Publique (DPTP) de la Ville de Clermont-Ferrand, en lien avec le copilote de ces fiches lorsqu'il en existe un.
- Une présentation du suivi de l'ensemble de la Stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville de Clermont-Ferrand sera réalisée annuellement à l'occasion d'une réunion du CLSPD en assemblée plénière.

## 4.2- Fonctionnement du CLSPD



Monsieur le Maire de Clermont-Ferrand

Monsieur le Préfet du Puy de Dôme

Monsieur le Procureur de la République près  
du Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand

Monsieur le Président du Conseil  
départemental du Puy de Dôme

DOCUMENT DE TRAVAIL